

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ainsi qu'il ressort du procès-verbal de la Municipalité, du 23 janvier 1919, onze projets sont parvenus en temps utile au bureau de la Direction des Travaux.

Celle-ci, sur la demande du jury, a procédé à une étude minutieuse et détaillée des projets et des pentes prévues et de leur concordance avec les plans d'ensemble.

Les mémoires avaient également fait l'objet d'une étude préalable par le jury, avant la séance plénière.

Passant à l'ordre du jour, le jury décide de classer comme suit les éléments d'appréciation des travaux :

1. idée générale, groupements d'ensemble ;
2. développement de cette idée ; tracés ;
3. exactitude des projets ;
4. solutions partielles ;
5. questions agricoles.

L'examen des projets donne lieu aux observations suivantes (voir carte du terrain visé par le concours, page 82) :

1^{er} prix. Projet « Nouvelle Héloïse », de MM. Polak, architecte, et Gardiol, ingénieur (planche 1) :

Projet largement traité et supérieur à la moyenne générale.

L'auteur a fait une étude très soignée de toutes les conditions du problème. Sa conception générale, clairement exposée tant au plan que dans son mémoire, montre qu'il domine et possède à fond son sujet.

Les groupements sont nettement indiqués et le plan fait ressortir très distinctement le réseau des voies projetées.

L'idée fondamentale pour le développement du Châtelard est la création d'un tunnel pour les voies C. F. F. suffisamment profond pour permettre une exécution sans difficultés techniques appréciables.

Le barrage formé par le chemin de fer étant supprimé, les raccordements entre la partie supérieure et inférieure de la contrée deviennent faciles.

La classification des routes est judicieuse et soigneusement présentée.

L'ordre des constructions a fait l'objet d'une étude conscientieuse dans le mémoire, étude que le plan fait bien ressortir.

A critiquer le quartier industriel des Brayères, occupant des terrains pouvant être mieux employés, alors qu'au contraire l'utilisation du terrain à la Fin de Tavel est intéressant au point de vue horticole et maraîcher.

L'emplacement de l'Hôtel de ville sur le quai est défectueux.

Bonne étude du réseau des trams avec trois périodes de développement.

(A suivre.)

Association suisse des Electriciens et Union des Centrales suisses d'Électricité.

Ces deux sociétés, réunies en assemblée générale le 3 avril 1919, à Olten, et considérant :

1^o que les usines hydro-électriques actuellement en exploitation ne peuvent pas répondre entièrement aux besoins de leur clientèle et que des restrictions dans la consommation d'énergie électrique ont dû être introduites et devront être maintenues aussi longtemps que le déficit actuel dans la production ne sera pas largement couvert ;

2^o que les usines en construction en ce moment, dont plusieurs ne seront mises en service que dans quelques années, suffiront à peine à combler ce déficit ;

3^o que les prix élevés des combustibles se maintiendront longtemps encore et entraîneront une forte augmentation de consommation d'énergie électrique ;

4^o que la construction immédiate d'usines hydro-électriques

de grande puissance n'est pas seulement nécessaire pour rendre notre pays indépendant de l'étranger mais qu'elle répond à un besoin impérieux auquel il faut remédier sans délai ;

5^o que la technique suisse serait en mesure de réaliser rapidement tous les travaux nécessaires si, contrairement à ce qui a lieu, les formalités et tractations qu'exigent les demandes et les octrois de concessions étaient facilitées et accélérées comme elles devraient l'être dans un pays où les forces hydrauliques constituent une des meilleures parts de ses richesses naturelles.

Sur la proposition de leurs comités, décident d'adresser aux autorités fédérales, en l'accompagnant d'un exposé des motifs, la résolution suivante :

Dans l'intérêt général du pays, les autorités fédérales et cantonales sont instamment priées :

a) D'appliquer les lois et ordonnances existantes, de les modifier là où l'expérience les a montrées nettement insuffisantes, de façon à encourager les initiatives, à faciliter et à accélérer l'octroi des concessions demandées et la construction des usines projetées.

b) De réorganiser les instances officielles chargées de l'examen des demandes de concession et des projets correspondants, dans ce sens que les intéressés n'aient pas à faire à de nombreuses instances dispersées et sans liaison suffisante entre elles, mais à un service unique sous une direction compétente et agissante.

c) De réorganiser la commission fédérale des forces hydrauliques actuellement sans action et sans compétences aucunes, de réduire le nombre de ses membres ou de la subdiviser en sous-commissions, de façon à en faire un organe véritablement utile que le Conseil fédéral aura à consulter dans toutes les questions de principe en rapport avec l'utilisation des eaux.

d) D'appuyer énergiquement et d'encourager chaque fois que cela sera possible les initiatives privées tendant à établir entre usines électriques suisses importantes les liaisons propres à faciliter les échanges d'énergie électrique et partant à utiliser rationnellement les forces naturelles.

e) En faire un large appel aux organisations professionnelles et aux bureaux techniques existants, privés ou non, pour les faire participer activement aux études et à l'exécution des usines hydro-électriques, en vue de permettre la construction de ces dernières dans les délais utiles.

f) De hâter l'électrification des chemins de fer suisses et, dans ce but, de faire appel aux mêmes concours que ceux indiqués sous lettre e) pour tous les travaux, tels qu'érections d'usines, établissements de réseaux, etc. qui sont nécessaires.

BIBLIOGRAPHIE

Il lage Ritom. — Le lac Ritom par MM. les professeurs L. Collie et R. Mellet et M. C. Ghezzi, ingénieur; un volume de 101 pages, avec VIII planches et 19 figures, en vente au Secrétariat du Service suisse des Eaux, à Berne. Prix : 6 francs.

Le lac Ritom a été souvent cité dans la presse à propos des travaux d'électrification de la ligne du Gothard.

La treizième communication du Service des Eaux, se rapportant à ce bassin naturel, présente un grand intérêt scientifique à cause de certaines particularités chimiques et physiques de ses eaux, qui ont attiré depuis longtemps l'attention des savants.

La première partie de l'ouvrage, rédigée en langue italienne par M. C. Ghezzi, traite la question au point de vue

technique. Le lac est alimenté par divers affluents et sources sous-lacustres, avec un émissaire à son extrémité ouest.

L'auteur indique les procédés de jaugeage employés et donne en détail le régime hydraulique du lac et ses conditions météorologiques. Il termine par une brève description du procédé de captage et insiste sur l'avantage que présente l'accumulation des eaux.

La deuxième partie, due à M. le Dr L. Collet, se rapporte à la géologie du lac. L'auteur montre que ce bassin s'est formé par surcreusement glaciaire, fait qui a pu être constaté de visu, lors de l'abaissement de ses eaux d'une trentaine de mètres, après les travaux de captage. Le chapitre se termine par quelques conseils très judicieux aux ingénieurs qui auraient une prise analogue à établir.

L'étude chimique des eaux, due à MM. les professeurs R. Mellet et L. Collet, forme le sujet du troisième chapitre. Le lac présentait une particularité curieuse : c'est la présence d'hydrogène sulfuré dans les eaux à partir de treize mètres de profondeur. L'abaissement du niveau du lac a permis de trouver les raisons de ce phénomène.

L'examen de la thermique des eaux fait voir en été un paradoxe exceptionnel, soit une couche d'eau froide, intercalée entre les eaux de surface et de fond plus chaudes. La question est étudiée par les mêmes auteurs dans la quatrième partie du volume.

Enfin, ils montrent, dans un dernier chapitre, que d'autres lacs, placés dans des conditions analogues à celles du lac Ritom, présentent également des phénomènes anormaux.

N. S.

CARNET DES CONCOURS

Exposition des plans d'extension de Zurich, Bienne et du Châtelard

La Municipalité de Lausanne a chargé le comité de la Section vaudoise de la Société des Ingénieurs et des Architectes d'organiser, sous son patronage, une exposition des plans d'extension les plus récents. Cette exposition aura lieu à Lausanne du 5 au 15 mai et sera installée dans les salles de l'ancien Musée Arlaud, place de la Riponne.

Le but de cette manifestation est de faire connaître aux techniciens et au grand public l'état actuel des questions d'urbanisme. Figureront à cette exposition les plans de concours pour l'extension des villes de Zurich, de Bienne, et ceux du concours tout récent institué par la Commune du Châtelard-Montreux.

En même temps, cinq conférences sont prévues, avec le programme suivant :

Lundi 5 mai : « Développement actuel des questions d'urbanisme ».

Mercredi 7 mai : « Le plan d'extension du Châtelard ».

Vendredi 9 mai : « Le plan d'extension de Bienne ».

Lundi 12 mai : « Le plan d'extension de Zurich. »

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Lausanne	Hôpital d'isolement	31 mai 1919	Fr. 7000	Architectes suisses domiciliés à Lausanne.
Lausanne	Nouveau cimetière	—	—	—
Lausanne	Maisons ouvrières	—	—	Architectes lausannois.
Lausanne	Cimetières de villages	31 août 1919	500	Réserve aux architectes non établis.
Comité central	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.

Mercredi 14 mai : « Un plan d'extension désirable pour la région de Lausanne ».

Toutes ces conférences auront lieu à 4 h. du soir à l'ancien Musée Arlaud, et seront publiques.

Exposition d'art funéraire à Lausanne, automne 1919.

(Concours réservé aux architectes non établis,
concernant l'étude de petits cimetières de villages.)

A l'occasion de l'Exposition d'Art funéraire, il est institué par le Comité de cette manifestation un concours subventionné par l'Etat de Vaud, réservé aux architectes non établis, employés, apprentis, élèves. Les participants doivent être vaudois ou habiter le canton de Vaud.

Le sujet à traiter concerne l'étude de tout ce qui a trait aux cimetières de villages, soit ensemble de cimetières ou détails tels que clôtures, portails, reposoirs, petites chapelles, fontaines, abris, etc.

Ce concours sera jugé par le Jury de l'Exposition qui dispose de 500 francs pour récompenser les meilleurs envois.

Ceux-ci seront reçus jusqu'au 31 août, à 5 heures, au Secrétariat de l'Exposition, Casino de Montbenon, à Lausanne, où les intéressés peuvent se procurer le programme détaillé de ce concours.

Il est recommandé aux architectes d'attirer sur cette épreuve l'attention de leur personnel.

Foire d'échantillons de Bâle.

Le concours pour l'obtention de projets relatifs aux bâtiments permanents de la foire de Bâle a réuni 113 envois.

On a été récompensé les projets suivants :

1^{er} prix, 6500 fr., à M. Hermann Herter, à Zurich.

Deux 2^{mes} prix, de 5500 francs :

a) à M. Willi Meyer, de Bâle, à Dresde,

b) à M. Hans von der Mühl et M. Paul Oberrauch, à Bâle.

3^{me} prix, de 4000 fr., à M. Franz Trachsel, à Berne.

4^{me} prix, de 3500 fr., à MM. Gebr. Mesmer, à Zurich.

Ont été achetés pour 1000 fr., les projets de MM. Otto, Rudolf Salvisberg, de Mühlberg, Berne, à Berlin et E. Kuhn, à St-Gall.

Les projets sont exposés à Bâle depuis le 24 avril au 8 mai 1919.

Concours pour l'Hôtel de l'Union de Banques, à Lausanne.

Outre les projets primés dont la liste a été publiée dans notre dernier numéro, le jury a proposé l'achat des projets « Pitt », auteur : M. Laverrière, et « Eclairer le centre B », auteur : M. H. Meyer.

Hôpital de Sierre.

Le Jury du Concours pour les plans du nouvel hôpital de Sierre a décerné les prix suivants :

1^{er} prix, M. R. Bonnard, architecte, à Lausanne.

2^{me} prix, M. A. de Kalbermann, architecte, à Sion,

3^{me} prix, M. A. Müller, architecte, à Sierre.

4^{me} prix, M. C. Besson, architecte, à Martigny.